

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 8<sup>e</sup>/5606  
Séance du - 8 SEP. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 SEP. 2006

## PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDE AUX PROJETS DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE ELTERN 68

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération 2006/I-8/04 du 10 décembre 2005 relative au BP 2006 Programme Langue et Culture Régionales 2006
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention à l'Association Eltern 68 pour un montant total de 7 000 €
- autorise la signature de la convention annexée au rapport
- Cette aide sera prélevée sur le chapitre 65 article 6574 fonction 28

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 1.2. SEP. 2006  
Publication ... 1.5. SEP. 2006 .....  
Pour le Président du Conseil Général  
en délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions